



## DOSSIER DE PRESSE

### Communauté de communes TEPORIONU'U Papeete - Pirae - Arue

## PREMIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mairie de Papeete - 31 octobre 2023

Les maires de Papeete, Pirae et Arue ont signé le 28 octobre 2021, une **charte de partenariat pour l'assainissement collectif des eaux usées**. Les trois communes s'engageaient ainsi à **mutualiser leurs services publics** dans un objectif d'intérêt général, au bénéfice de leur population.

Lors d'un séminaire de deux jours, les 30 et 31 mai 2023, les maires et élus municipaux ont défini la structure juridique de ce partenariat qui prend la forme d'un **établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ad hoc** baptisé **TEPORIONU'U**, du nom de l'ancien district de Tahiti englobant les communes actuelles de Papeete, Pirae et Arue.



Séminaire des élus les 30 et 31 mai 2023

La quatrième communauté de communes de Polynésie française a été **officiellement créée le 26 octobre 2023** par arrêté du haut-commissaire et son **premier conseil communautaire** sera réuni à la **mairie de Papeete le mardi 31 octobre 2023 à 10h30**.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, TEPORIONU'U prendra en charge, en lieu et place des trois communes membres, les compétences suivantes :

- **Collecte et traitement des eaux usées**
- **Collecte et traitement des déchets végétaux.**

## AVANTAGES DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES

### ➤ Extension du service d'assainissement

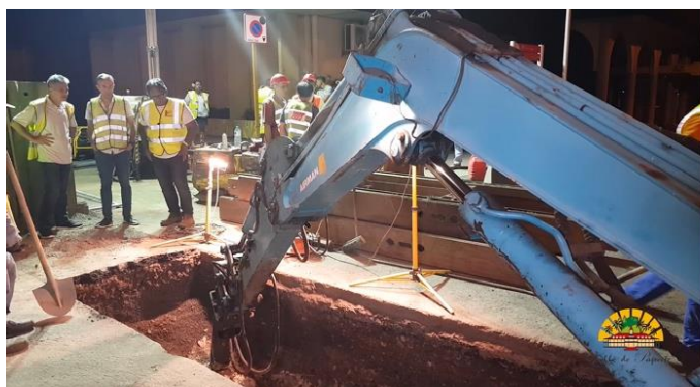
Cette démarche permet d'élargir le service public de l'assainissement collectif des eaux usées de Papeete aux villes de Pirae et Arue. La station d'épuration de Papeava à Fare Ute, mise en service en 2016 et gérée par la SEML Te Ora no Ananahi, n'utilise en effet actuellement que **40 % de ses capacités**.

L'extension du service permettra de relier à cette station environ **80 grands producteurs d'eaux usées**, parmi lesquels le centre hospitalier du Taaone, la cité scolaire du Taaone, les installations militaires COMSUP à Pirae et la caserne Broche à Arue.

**L'objectif principal de ce projet est d'améliorer la qualité de vie des résidents** de ces trois communes de manière durable, en prenant en compte le développement de leurs territoires et l'amélioration de la santé publique.

### ➤ Économies significatives

La mutualisation des ressources et des compétences permet de réaliser des **économies d'échelle** et d'accéder à des **subventions du Pays et de l'État**. Ces économies se traduiront par des **réductions de tarifs** pour les usagers, contribuant ainsi à la lutte contre la vie chère.



Travaux d'assainissement à Papeete



Station d'épuration Te Ora no Ananahi à Fare Ute

➤ **Gestion optimisée**

Du temps et des ressources étant libérés, les communes peuvent se recentrer sur d'autres actions dans les domaines de l'éducation, du sport, de la culture, de l'animation ou des programmes de proximité.

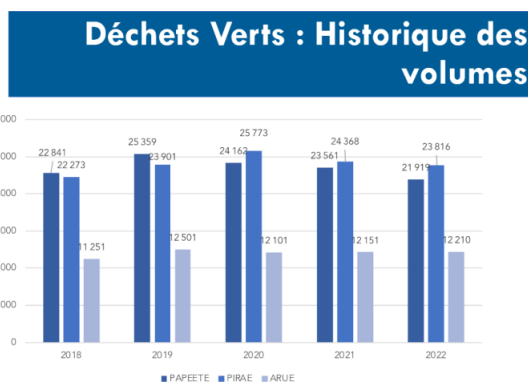
➤ **Impact environnemental positif**

Cette démarche permet aux communes de collaborer efficacement sur des projets ayant un impact significatif sur leur développement durable, et visant en particulier la préservation de l'environnement au bénéfice des générations futures, tels que la propreté des plages ou la santé des cours d'eau.

Ainsi, la collecte des déchets végétaux sur un territoire plus vaste va permettre d'optimiser les circuits de collecte, de réduire les coûts et de limiter les émissions de CO2.



Benne à ordures ménagères, Ville de Arue



Statistiques déchets verts 2018 à 2022

**Chiffres clés du projet**



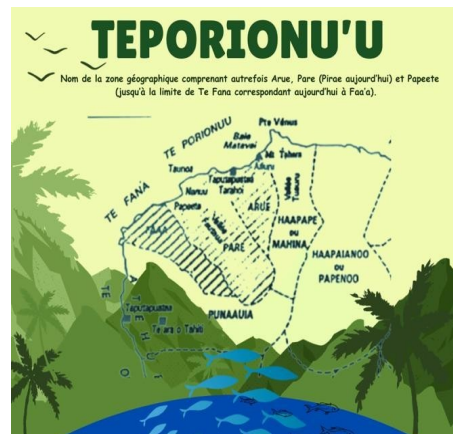
Tracé du futur réseau d'assainissement collectif Papeete, Pirae, Arue.

- 16 kms de réseau de collecte d'eaux usées dont 3 kms à Papeete
- 11 postes de refoulement dont 2 à Papeete
- 171 branchements dont 69 raccordements à Papeete
- Coût du projet global : 5,5 milliards xpf dont 1,8 milliard xpf à Papeete
- Durée des travaux : 3 ans (démarrage des travaux prévu d'ici 2025)



# LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TEPORIONU'U

- Rassemble plus de **51 000 habitants**.
- Se voit confier **deux missions principales** qu'elle assurera à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2024** :
  - *Poursuivre le projet d'assainissement collectif des eaux usées.*
  - *Mettre en place un projet commun pour la collecte et le traitement des déchets verts.*
- Son organe délibérant, **le conseil communautaire**, est composé de 7 délégués titulaires et 7 suppléants désignés par les conseils municipaux des villes membres comme suit :
  - *Papeete : 3 titulaires et 3 suppléants.*
  - *Pirae : 2 titulaires et 2 suppléants.*
  - *Arue : 2 titulaires et 2 suppléants.*
- Son **organe exécutif** est composé d'un président et de deux vice-présidents qui seront élus lors de ce premier conseil communautaire.
- Il n'est pas exclu, à terme, d'**étendre son périmètre à d'autres communes voisines**.
- **Pas de changement pour les usagers.**



Les missions liées au traitement des demandes des usagers resteront du ressort des communes. Cela signifie que :

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS VERTS
Les modalités de collecte des eaux usées ne seront pas modifiées.	Les calendriers, la fréquence de collecte et les modalités de ramassage des déchets verts demeureront inchangés.
La facturation de la redevance d'assainissement restera groupée avec celle de l'eau potable. <b>Il n'y aura pas de hausse des coûts</b> due au transfert de la compétence d'assainissement à la communauté de communes.	La facturation de la redevance des ordures ménagères, qui couvre notamment les coûts de collecte et de traitement des déchets verts, sera toujours gérée par la commune. <b>Les tarifs resteront inchangés</b>

# ANNEXE 1

## Ordre du jour du conseil communautaire du 31 octobre 2023



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Égalité – Fraternité

N° 47/10-23  
Papeete, le 24 OCT. 2023

A  
DESTINATAIRES IN FINE

**Objet** : 1<sup>ère</sup> réunion du conseil communautaire de la communauté de communes TEPORIONU'U

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L.5211-1, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Tavana de Arue, Pirae et Papeete ont l'honneur de vous inviter à la première séance du Conseil communautaire qui se tiendra :

**Le mardi 31 octobre 2023 à 10h30 à la mairie de Papeete (salle CM)**

L'ordre du jour est le suivant :

- Installation des nouveaux conseillers au sein du Conseil communautaire ;
- Election des membres du Bureau :
  - le Président et des deux Vice-présidents (art. 8 des statuts de la communauté de communes TEPORIONU'U) ;
  - Lecture de la Charte de l'élu local et des dispositions relatives aux communautés de communes

Suspension de séance – Point presse

- **Projet de délibération** :
  1. Projet de délibération approuvant le règlement intérieur du Conseil communautaire de la communauté de communes TEPORIONU'U ;
  2. Projet de délibération portant définition de l'intérêt communautaire associé aux compétences transférées à la communauté de communes TEPORIONU'U ;
  3. Projet de délibération validant les conditions de transfert des compétences de collecte et traitement des déchets végétaux, et de collecte et traitement des eaux usées à la communauté de communes TEPORIONU'U, et approuvant les conventions de prestations de services avec ses communes membres ;
  4. Projet de délibération fixant les conditions de dépôt des listes des candidats pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres de la communauté de communes TEPORIONU'U ;
  5. Projet de délibération approuvant la composition de la commission d'appel d'offres de la communauté de communes TEPORIONU'U ;
  6. Projet de délibération fixant les conditions de dépôt des listes des candidats pour siéger au sein de la commission de Délégation de Service Public (DSP) de la communauté de communes TEPORIONU'U ;
  7. Projet de délibération approuvant la composition de la commission de Délégation de Service Public (DSP) de la communauté de communes TEPORIONU'U ;
  8. Projet de délibération portant délégation au président par le conseil communautaire.

- **Questions diverses**

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la Ville de Arue,  
Mme le Maire,

  
Teura IRITI



Pour la Ville de Pirae

~~M. le Maire~~  
~~Edouard FRITCH~~  
M. le Maire Adjoint

  
Edouard FRITCH  
M. Abel TEMARII



Pour la Ville de Papeete  
M. le Maire

  
Michel BUIELARD



# ANNEXE 2

## Composition du conseil communautaire de TEPORIONU'U

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES

#### **Papeete**

- Monsieur Michel BUIILLARD, maire
- Monsieur Jules IENFA, 9<sup>e</sup> adjoint au maire
- Monsieur Patrick BORDET, conseiller municipal délégué

#### **Pirae**

- Monsieur Edouard FRITCH, maire
- Monsieur Yvonnick RAFFIN, 3<sup>e</sup> adjoint au maire

#### **Arue**

- Madame Teura IRITI, maire
- Monsieur Jacky BRYANT, 3<sup>e</sup> adjoint au maire

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

#### **Papeete**

- Madame Sylvana PUHETINI, 4<sup>e</sup> adjointe au maire
- Monsieur Francis CHING, conseiller municipal délégué
- Monsieur Vincent COUÉ, conseiller municipal

#### **Pirae**

- Madame Eliane LECHENE, 5<sup>e</sup> adjointe au maire
- Madame Fleur GARNIER, conseillère municipale

#### **Arue**

- Monsieur Gilles TEAUNA, 1<sup>er</sup> adjoint au maire
- Monsieur Tepuanui SNOW, conseiller municipal



**Les trois Tavana de Papeete, Arue, et Pirae**